



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Objet : Etude de réalisation de boucles à vélo
à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre
38 place Voltaire – 36000 Châteauroux

Renseignements techniques : Christophe AUFRERE - Directeur
Tél : 02 34 68 04 67
direction@payscastelroussin.fr

Date limite de remise des offres : 6 novembre 2026 – 12h00

SOMMAIRE

I. Objet de la présente étude	3
II. Contexte du territoire d'étude	4
1. Présentation du Pays Castelroussin Val de l'Indre (structure maître d'ouvrage) Et du territoire d'étude	4
2. Présentation synthétique des démarches en cours sur le cyclotourisme et le développement de l'usage du vélo portées par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre	8
3. Présentation synthétique des démarches en cours sur le cyclotourisme et le développement de l'usage du vélo portées par les territoires limitrophes	8
4. Les autres acteurs et projets structurants du territoire	10
III. Contenu de l'étude	13
1. Objectifs	13
2. Missions confiées et attendues de la part du ou des prestataires retenu(s)	13
3. Missions complémentaires optionnelles	17
4. Connaissances et compétences recherchées	17
5. Calendrier de réalisation	18
6. Pilotage et animation de l'étude	18
7. Critères de sélection du (ou des) prestataire(s)	18
8. Livrables	19

I. Objet de la présente étude

La présente étude a pour objectifs de concrétiser **d'ici la saison touristique 2028** la réalisation de boucles cyclables « opérationnelles » et « adaptées ».

Ces boucles devront avoir pour finalités de :

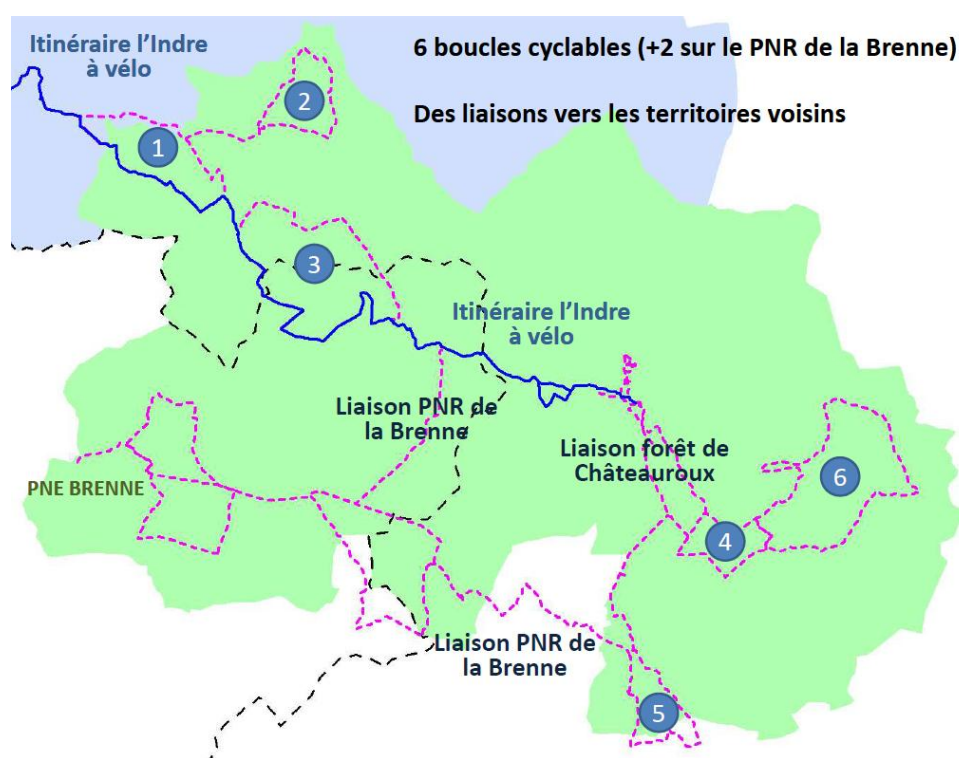
- Répondre à la demande d'une clientèle touristique, mais également aux attentes de la population locale ;
- Faire découvrir et valoriser les richesses du patrimoine local (culturel, historique, naturel et paysager, productions locales, ...).

Le présent cahier des charges fixe donc les conditions techniques de l'étude devant aboutir au jalonnement et à la réalisation des travaux d'aménagement des itinéraires cyclables. Il est à noter que cette étude ne doit pas aboutir à un nouveau schéma de boucles cyclables pour les territoires mais bien sur la réalisation fonctionnelle de boucles cyclotouristiques.

Pour cela l'étude devra mobiliser tous les acteurs de la chaîne de valeur (habitants, commerçants, collectivités, professionnels du tourisme, offices de tourisme...) pour identifier les points faibles de l'offre locale et l'améliorer (Plan de progrès).

Elle s'appuiera pour cela sur la création d'un comité de pilotage pluriel intégrant tous les acteurs, autour des collectivités locales concernées du territoire (élus et techniciens territoriaux), avec notamment les acteurs du tourisme, les associations de cyclistes, les citoyens, ... pour suivre les réflexions. Le comité de pilotage devra s'assurer à l'échelle du Pays de la cohérence du projet, avec les démarches et réalisations déjà en place et opérationnelles sur le territoire et les périmètres limitrophes.

Pour mémoire le Pays Castelroussin Val de l'Indre a conduit une étude « Pays à vélo » en 2011 :



TRACES TPI - janvier 2011

Cette étude a identifié un potentiel de 6 boucles autour de l'itinéraire « Indre à vélo » et de Châteauroux, pour un coût de réalisation évalué en 2011 à environ 200 000 € HT.

Cependant les boucles n'ont pas été réalisées, Le choix des élus s'est porté sur la réalisation en priorité de l'itinéraire Indre à Vélo.

A ce jour cette étude paraît toujours valable et peut donc servir de base de travail pour relancer un projet de création de « boucles à vélo ».

C'est donc la volonté du Pays de relancer cette démarche à travers l'actualisation de l'étude de 2011, avec l'objectif de concrétiser 5 à 6 boucles à terme.

La réalisation de cette nouvelle étude pour le déploiement de boucles à vélo à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre poursuit ainsi les objectifs suivants :

1. Actualiser l'étude menée en 2011, en intégrant les aménagements réalisés depuis cette date sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ; prendre également en compte les projets futurs planifiés et connus ; enfin, prendre en compte les démarches de boucles à vélo réalisés ou en cours sur les territoires périphériques ;
2. Définir un schéma directeur actualisé des boucles à vélo du Pays Castelroussin Val de l'Indre, prenant en compte les points d'intérêt touristiques, culturels, gastronomiques, historiques, ... du territoire ; à ce stade, le choix des boucles définitives et les orientations d'aménagement devront être précisées avec l'objectif également d'offrir une diversification de l'offre cyclable sur le territoire (vélos pour la route ; VTT ; Gravels ; VAE).
3. Enfin, sur la base des boucles à vélo choisies et validées à l'issue du point précédent, le projet de définition devra être établi intégrant l'ensemble des aménagements détaillés à réaliser pour chaque boucle (signalisation, aménagements nécessaires, ...). Dans cette phase sera intégré le plan de communication proposé (numérique, éditions papiers, traces GPX, autres ...) ainsi que les modalités de suivi et d'entretien à prévoir pour assurer la pérennité des boucles à vélo retenues.

II. Contexte du territoire d'étude

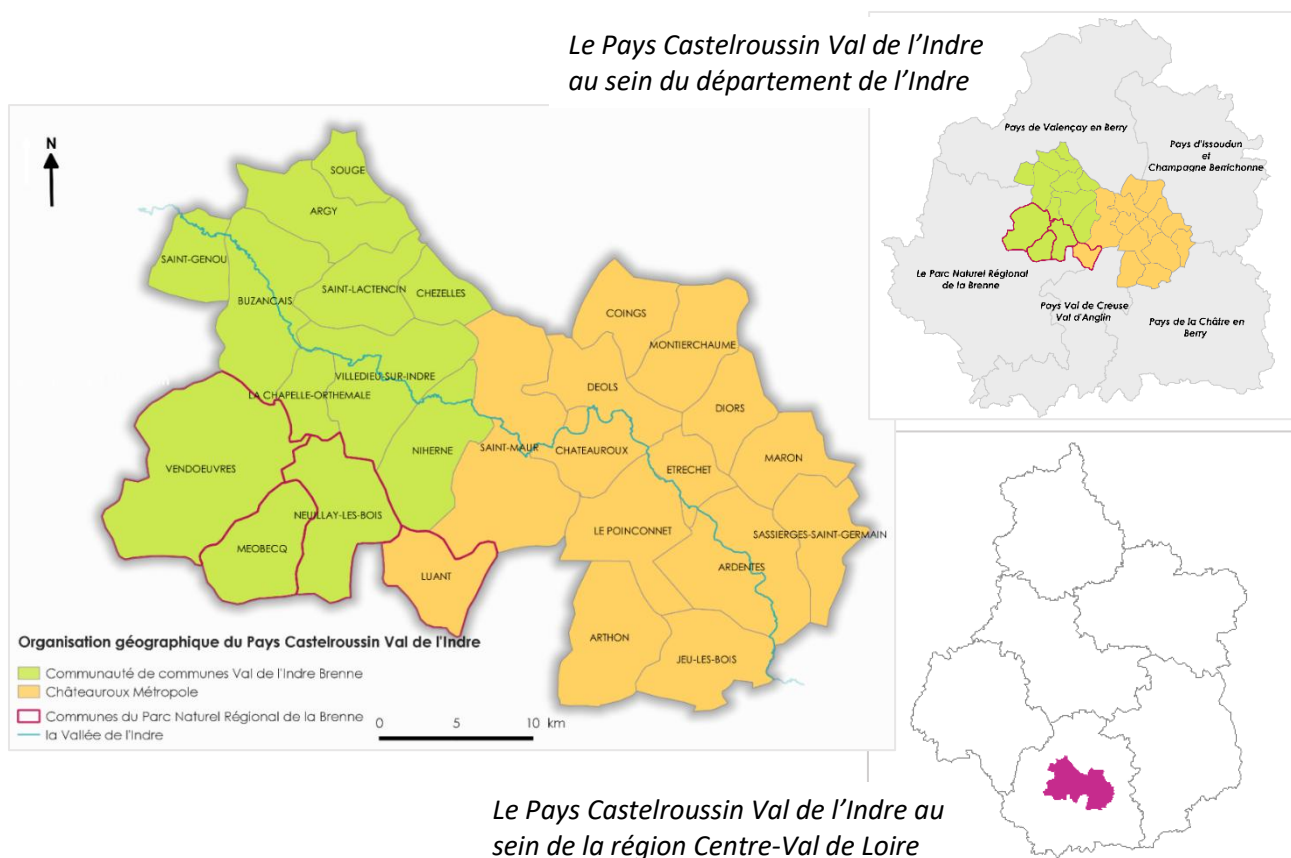
1. Présentation du Pays Castelroussin Val de l'Indre (structure maître d'ouvrage) et du territoire d'étude

1.1 Situation géographique

Le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre se situe au sud de la région Centre-Val de Loire dans le département de l'Indre où il occupe une position géographique centrale. Près de 40% de la population départementale vit au sein de ce territoire. Le département de l'Indre compte cinq syndicats de Pays dont le Pays Castelroussin Val de l'Indre et un Parc Naturel Régional (PNR Brenne).

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre se compose de 26 communes réparties au sein de deux territoires intercommunaux : la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne (CCVIB) avec 12 communes et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (CACM) composée de 14 communes.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'étend sur un territoire de 1030 km² et compte, au 1^{er} janvier 2026, 85 426 habitants dont plus de 84% (72 369) résident sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.



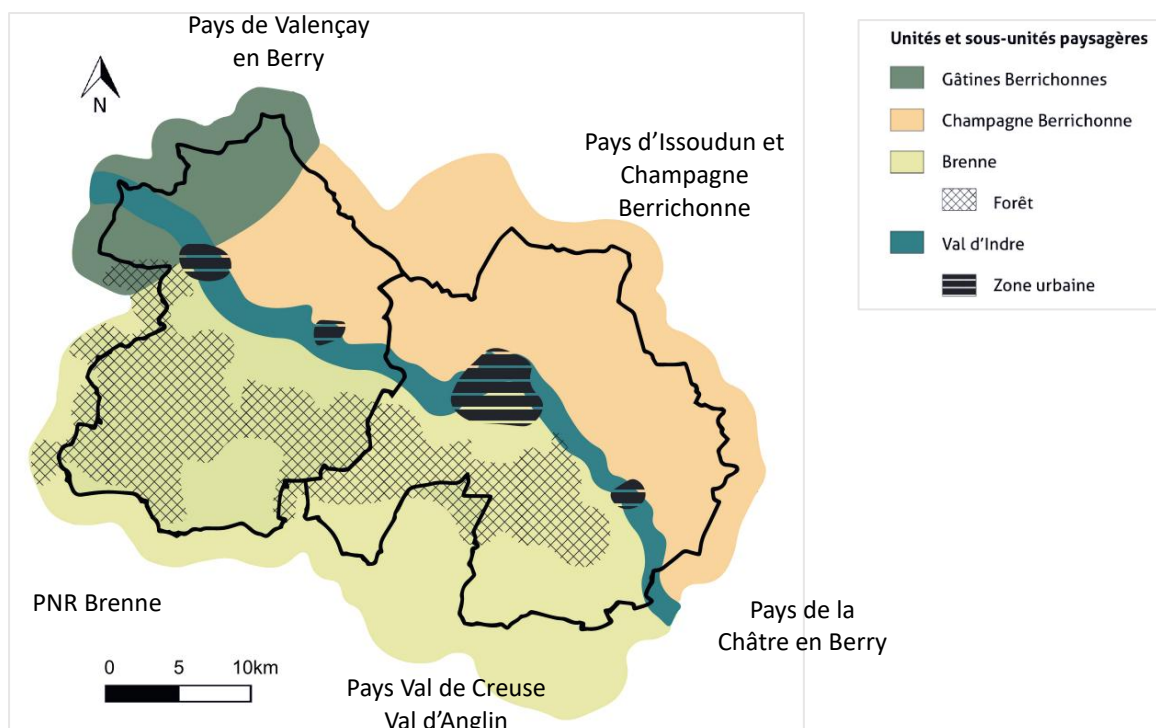
1.2 Situation paysagère

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre présente quatre principales unités paysagères. Une unité paysagère désigne une partie du territoire cohérente d'un point de vue du paysage. Elle est définie grâce à un système reliant les caractéristiques géomorphologique, hydrographique, agricole ou encore urbaine générées sur un territoire (source : étude paysage 2023 - M2 paysage Institut).

Les quatre unités paysagères du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont :

1. les Gâtines Berrichonnes,
2. la Champagne Berrichonne,
3. la Brenne
4. le Val de l'Indre.

Le Val de l'Indre, véritable colonne vertébrale du territoire, est marqué par un paysage diversifié mêlant nature, activités urbaines et péri-urbaines et agriculture. Enfin, la forêt et les zones urbaines constituent les sous unités paysagères.



1.3 Situation du patrimoine touristique, culturel, patrimonial, ...

Châteauroux et le Pays Castelroussin Val de l'Indre font partie du Berry, province historique et culturelle de la France de l'Ancien Régime. Le territoire du Berry correspond approximativement à la partie sud de la région Centre-Val de Loire. Situé au centre géographique de la France, le Berry en constitue l'un des plus vieux terroirs agricoles et doit plus son unité à l'histoire qu'à la géographie.

Il tire aujourd'hui de quelques éléments culturels qui sont propres à cette région, et s'expriment notamment dans des spécialités gastronomiques, la richesse de son patrimoine historique (château Raoul et centre historique de Châteauroux ; abbaye Notre-Dame de Déols ; ...), mais également à ses infrastructures récentes ou plus anciennes (aéroport de Châteauroux-Déols ; Maison Départementale de la Mémoire Militaire implantée sur le site de l'ancienne base américaine sur la commune de Déols ; Centre National de Tir Sportif à Déols, site d'accueil des épreuves de Tir des JO et Paralympiques 2024 ; ...).

1.4 Démarches environnementales à prendre en compte dans le cadre de la présente étude

Le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre se caractérise par un environnement et un cadre de vie de qualité et appréciés. Comptant un patrimoine naturel riche et varié, le Pays Castelroussin Val de l'Indre est représentatif et caractéristique du département de l'Indre : plaines de Champagne ouvertes au nord et à l'est, forêt domaniale de Châteauroux, paysages bocagers des Boischauts et étangs de Brenne au sud et à l'ouest, le territoire est traversé par la vallée de la rivière Indre sur un axe Sud-Est - Nord-Ouest, riche en termes de flores et de faunes et aujourd'hui préservé.

En lien avec ses atouts, le territoire a développé depuis de nombreuses années des actions en faveur et pour la préservation de la biodiversité : site Natura 2000 de la vallée de l'Indre ; atlas de biodiversité mené d'abord à l'échelle de communes, ceux-ci se développent sur l'ensemble du territoire aujourd'hui portés par Châteauroux Métropole puis par le Pays à l'échelle de la communauté de communes Val de l'Indre Brenne ; opérations annuelles de replantations de haies ; présence de nombreux corridors écologiques et d'espaces naturels sensibles préservés et valorisés par les actions menées en partenariat avec les acteurs locaux.

Ces éléments d'intérêt devront être pris en compte pour la présente étude visant à valoriser notamment son patrimoine environnemental d'exception.

1.5 Fonctionnement du syndicat

Créé en 1996, suite à la loi dite d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire puis confortée en 2003 par la loi urbanisme et habitat, le Pays Castelroussin Val de l'Indre est un syndicat mixte à la carte. Il est dit « mixte » puisqu'il associe des collectivités de natures différentes, c'est-à-dire pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre des communautés de communes (ou d'agglomération) et le Conseil Départemental. A « la carte » signifie que les collectivités peuvent adhérer pour une compétence et non de manière obligatoire pour l'ensemble de ses missions.

Le comité syndical est l'organisme délibérant de cette structure au même titre que l'est un conseil municipal pour la commune. Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre et plus si nécessaire pour prendre les délibérations nécessaires au fonctionnement de la structure. Il est composé de 30 délégués titulaires (élus communaux et communautaires) et de 7 conseillers départementaux, soit 37 membres votant au total. Ils délibèrent à la majorité. Les élus travaillent ainsi en collaboration pour orienter les besoins du territoire. Ils prennent les décisions en bureau syndical puis les soumettent ensuite à l'occasion des comités syndicaux.

Ce syndicat a vocation à accompagner les collectivités adhérentes mais aussi d'autres acteurs dans la réalisation de leurs projets de territoire. Pour cela, le Pays mène différentes politiques et assure la gestion de programmes d'actions pour agir en faveur de l'aménagement du territoire, de l'économie, de l'attractivité, de l'environnement ou encore du tourisme.

Les programmes, actions et missions actuels du Pays :

- CRST : contrat régional de solidarité territoriale.
- COT EnR : contrat de développement territorial des énergies renouvelables.
- SCOT : schéma de cohérence territorial.
- TVB : programme d'actions trame verte et bleue.
- Natura 2000 : maîtrise d'ouvrage et animation du site Vallée de l'Indre.
- LEADER : liaison entre actions de développement de l'économie rurale.
- PAT : projet alimentaire de territoire.
- CRTE : contrat pour la réussite de la transition écologique.
- APE : animation et planification écologique.
- CODEV : conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre.

Les moyens financiers d'un pays proviennent des contributions de ses membres (les intercommunalités ainsi que le département de l'Indre) et grâce à la mise en œuvre d'actions subventionnées par l'Etat, la Région ou encore l'Europe (selon les missions et projets que le Pays engage). Toutes les informations sur le fonctionnement du Pays et ses missions sont à retrouver sur le site internet www.payscastelroussin.fr et sur la page Facebook.

2. Présentation synthétique des démarches en cours sur le cyclotourisme et le développement de l'usage du vélo portées par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre

2.1 Châteauroux Métropole

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole a développé ces dernières années un réseau d'itinéraires cyclables. De nombreux aménagements et actions connexes ont également été réalisés (cages à vélo, participation à l'achat de VAE, ...).

Afin de poursuivre le développement de l'usage du vélo notamment, Châteauroux Métropole mène en 2026 l'élaboration de son nouveau schéma directeur des modes actifs. Celui-ci devrait permettre notamment de poursuivre l'extension du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire urbain mais également plus rural, et d'améliorer également la qualité du réseau existant parfois ancien.

2.2 Communauté de communes Val de l'Indre Brenne

La communauté de communes Val de l'Indre Brenne a lancé en mars 2024 une étude mobilité, visant à définir une stratégie mobilité sur le territoire (étude conjointe menée avec la communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse). Cette étude a permis de construire un plan d'actions avec la volonté d'intégrer les enjeux, projets et orientations portées dans les différents documents de planification déjà réalisés (SCOT, PLU, études locales, ...).

Parmi les actions engagées, le développement de la politique cyclable du territoire est jugé important, la collectivité a ainsi été lauréate du programme AVELO3 de l'ADEME. Cela a permis de mener courant 2026 la réalisation du schéma directeur cyclable de la CCVIB, sur la base des éléments travaillés et validés lors de l'Etude Mobilité,

3. Présentation synthétique des démarches en cours sur le cyclotourisme et le développement de l'usage du vélo portées par les territoires limitrophes

3.1 Parc Naturel Régional de la Brenne

Quatre des 26 communes du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont situées également sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne. Le Pays a donc en commun avec le PNR les communes de Vendœuvres, Méobecq et Neuillay-les-Bois (territoire de la CCVIB) et la

commune de Luant (territoire de la CACM).

Le PNR Brenne porte en 2026 l'élaboration de son second schéma d'aménagement et de valorisation du vélo tourisme et vélo du quotidien.

Concernant les boucles à vélo, de nombreux itinéraires existent déjà sur le PNR Brenne et sont disponibles : <https://www.parc-naturel-brenne.fr/randonnez/la-brenne-a-velo>

Ainsi pour les 4 communes du PNR Brenne appartenant aux Pays Castelroussin Val de l'Indre, la présente étude n'a pas vocation à modifier les circuits de boucles à vélo existants ou en projet, ni les liaisons d'ores et déjà créées et identifiées mais à les prendre en compte afin de maintenir voire renforcer le lien entre les 2 territoires.

3.2 Pays de Valençay en Berry

Dans le cadre des actions menées par la Région Centre Val de Loire pour le développement de la politique « Tourisme à vélo », le Pays de Valençay en Berry a réalisé une étude de faisabilité (2011-2012) afin de développer sur son territoire une offre cyclo touristique. Différents itinéraires avaient été proposés, leur faisabilité technique et financière a été étudiée.

En 2025, en cohérence avec la politique touristique centralisée à l'échelle du Pays de Valençay en Berry, la mise en œuvre des boucles touristiques a été relancée en concertation avec le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Ce travail en cours vise donc à retravailler les boucles cyclotouristiques identitaires et correspondant aux nouvelles consommations touristiques, ainsi qu'au lien entre les deux territoires, les touristes ne s'arrêtant pas aux frontières administratives.

A noter également qu'en parallèle, la communauté de communes Écueillé-Valençay travaille en 2026 sur l'élaboration d'un Schéma des mobilités actives à l'échelle de son territoire.

3.3 Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

En 2024, après environ 2 ans de travail porté par le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, associant les différentes communes, les 2 offices de tourisme d'Issoudun et de Vatan et les clubs Cyclos adhérents à la FFCT, des circuits de boucles à vélo, pour toutes les pratiques et types de déplacements (travail, vie courante ou loisirs), sur route, VTT et gravel, ont été ouverts.

Ainsi la communauté de communes du Pays d'Issoudun et Champagne berrichonne a obtenu le label « Territoire vélo » en 2024, décerné par la Fédération française de cyclotourisme.

Une Maison du vélo proposant réparation, vente et location a également été créée en partenariat avec la communauté de communes du Pays d'Issoudun et l'association Mob d'emploi 36.

3.4 Pays de La Châtre en Berry

Le Pays de La Châtre en Berry a engagé en 2016 une étude pré-opérationnelle pour l'identification des "itinéraires à vélo" sur les territoires du sud de l'Indre, en partenariat avec les Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et Berry St-Amandois. La deuxième phase d'étude a permis d'engager la réalisation d'itinéraires à vélo, portés par les Communautés de Communes du territoire.

En parallèle le Pays de La Châtre en Berry porte un programme de mobilité durable avec plusieurs actions déjà engagées, notamment un service de location de Vélos à Assistance électrique, l'installation de stationnements vélos (sécurisés à proximité des abribus, de plein air...), ...

3.5 Pays Val de Creuse Val d'Anglin

Sur ce territoire, c'est aujourd'hui la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse qui porte la politique de mobilité.

Des circuits de boucles à vélo touristiques ont ainsi été réalisées et sont à disposition actuellement. Le territoire propose ainsi 24 parcours de cyclotourisme et des boucles balisées (détails : <https://www.destinationvalleedelacreuse.fr/sejourner/a-voir-a-faire/balades-randos/randonnees-cyclos/>).

En parallèle et en lien avec la CCVIB, la communauté de communes a également mené en 2024 une étude mobilité visant à définir une stratégie mobilité sur le territoire. Cette étude a permis de construire un plan d'actions dont la mise en œuvre, en cours en 2026, se traduit notamment par la réalisation d'un schéma cyclable pour les actions du vélo du quotidien.

4. Les autres acteurs et projets structurants du territoire

4.1 La Région Centre Val de Loire

Une ambition régionale forte : devenir la région française des vacances à vélo et faire du bassin de vie Castelroussin une destination vélo à l'échelle nationale.

La Région Centre-Val de Loire souhaite confirmer sa position de destination leader du tourisme à vélo, vecteur de retombées économiques locales, de développement territorial raisonné. Dans le cadre de son projet touristique régional à l'horizon 2030, la région a décidé de consacrer l'une de ses 5 ambitions stratégiques à celle du tourisme à vélo. L'ambition est de devenir « LA » région française du cyclotourisme, facile à organiser et à consommer sur court et moyen séjour en s'appuyant sur nos atouts : une pratique aisée liée à l'absence de relief, des itinéraires qualifiés et à fort intérêt touristique, une offre de services développée pour répondre aux besoins des touristes à vélo.

Les mesures phares cyclotouristiques de l'acte II du Plan vélo régional :

- Dynamiser, renforcer les qualités du réseau cyclable (sécurité, signalétique, confort) en lien avec les maîtres d'ouvrage et les services :

A l'échelle des destinations cyclotouristiques, une convention fixera les responsabilités de chaque partenaire en matière d'étude, d'aménagement, d'entretien des infrastructures cyclables, d'animation et de communication touristique, d'évaluation de la fréquentation et des retombées économiques.

- Promouvoir la région comme destination de court et moyen séjour de tourisme à vélo en s'appuyant sur la qualité et la diversité de l'offre régionale :

Avec 22 millions de français qui font du vélo durant leurs vacances, le tourisme à vélo est devenu la première pratique d'itinérance touristique devant la randonnée pédestre. L'enjeu est aujourd'hui de faire monter en puissance la communication de toutes les véloroutes et de transformer les réseaux régionaux de boucles en « destinations touristiques vélo » affirmées, attractives et communicantes. L'objectif est de les inscrire dans la dynamique de reconnaissance nationale visant à porter la France au premier rang des destinations mondiales du vélo. Les destinations cyclotouristiques régionales proposeront une offre variée de courts et moyens séjours en marguerite de 2 à 7 jours basée sur un maillage de boucles cyclables thématiques, jalonnées, équipées et entretenues valorisé par un réseau de prestataires Accueil Vélo.

- Enrichir les itinéraires avec des contenus de découverte, révélateurs de la diversité des territoires :

Afin de se démarquer des autres destinations cyclotouristiques, il est déterminant d'animer les véloroutes et les boucles en concertation avec les territoires et élus locaux, de les rendre plus attractives par l'histoire et le récit qu'elles vont proposer au cycliste de passage. L'ambition est de développer les animations, les actions autour de l'histoire, la faune-flore, les illustres, les produits locaux... Cet objectif pourra s'exprimer lors de l'aménagement d'aires de service thématiques et scénarisées pour révéler les caractéristiques d'une commune, d'une boucle ou d'une véloroute. L'ambition est de passer d'un accueil fonctionnel du cycliste à une approche immersive répondant aux fondamentaux du slow tourisme et d'une expérience touristique enrichie et ancrée localement.

L'objectif régional est d'inscrire le projet cyclable du Pays Castelroussin Val de l'Indre dans la dynamique de reconnaissance nationale visant à porter la France au premier rang des destinations mondiales du vélo en 2030.

4.2 Le Département de l'Indre

Le Conseil départemental de l'Indre s'est doté d'un Plan Départemental de développement cyclable pour promouvoir le cyclotourisme et les mobilités douces. Ce plan soutient les projets locaux, finance de grandes voies vertes et structure des itinéraires phares.

Pour cela, il apporte notamment un soutien financier pour les investissements favorisant la pratique des sports de nature sur des itinéraires, c'est-à-dire pour des voies et parcours d'intérêt thématique, paysager ou patrimonial se prêtant aux déplacements par la pratique d'activités sportives notamment cyclotouristiques.

4.3 La Cyclo Bohème

Suite à différentes études menées à l'échelle des Pays concernés par la vallée de l'Indre et visant au développement du cyclotourisme, l'itinéraire de l'Indre à vélo est né à partir des années 2010 en Indre-et-Loire. A l'origine la maîtrise d'ouvrage de l'itinéraire était portée par les Pays, elle fut confiée par la suite aux communautés de Communes et au Comité d'itinéraire.

Cet itinéraire cyclable jalonné dans les deux sens et destiné aux cyclotouristes, à l'origine dénommé donc « Indre à vélo », est dorénavant rebaptisé « Cyclo Bohème ». Il s'étend sur 300 km environ entre Touraine, Berry et Creuse, depuis Bréhémont (37) jusqu'à Chambon-sur-Voueize (23).

Il traverse le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre et longe autant que possible la vallée de l'Indre, passant notamment par Buzançais, Châteauroux puis vers le sud à travers la forêt domaniale de Châteauroux puis Ardentes et au-delà (détails : <https://www.lacycloboheme.fr/>).

4.4 Projet de voie verte Châteauroux - Ardentes

Le Département de l'Indre a déjà accompagné par le passé l'aménagement de voies vertes reliant Chavin à Tournon-Saint-Martin en passant par Argenton-sur-Creuse et le Blanc, puis de La Châtre (Montgivray) à Chavin.

Pour poursuivre cette dynamique, le Département prévoit la réalisation d'un nouveau projet de création de voie verte reliant La Châtre à Ardentes. La liaison suivante, entre Ardentes et Châteauroux, est envisagée ultérieurement. Le choix de la maîtrise d'ouvrage de cette dernière liaison n'est a priori pas encore arrêté à ce jour. Pour la création de ces voies vertes, les projets s'appuient sur l'ancien maillage territorial ferroviaire.

L'ouverture des tronçons de voies vertes depuis La Châtre vers Ardentes puis vers Châteauroux amèneront à s'interroger sur une évolution du tracé de la Cyclo Bohème, ceux-ci ayant notamment l'intérêt de permettre d'éviter des routes ouvertes à la circulation.

4.5 Route Européenne d'Artagnan

La route Européenne d'Artagnan, itinéraire équestre à l'origine, a été adaptée à la pratique du vélo Gravel par des variantes en région Centre Val-de-Loire. Ainsi, dix étapes en région, certaines dans l'Indre et en partie sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, permettent de parcourir cet itinéraire en Gravel.

Ces itinéraires sont présentés sur le site du PNR de la Brenne :

<https://www.parc-naturel-brenne.fr/randonnez/la-brenne-a-velo/itineraires-gravel>

III. Contenu de l'étude

1. Objectifs

Dans le cadre du développement de la politique tourisme, de la demande touristique et d'une volonté locale, il est souhaité de travailler en vue de faire aboutir le projet de boucles cyclables sur le territoire. Ainsi il est prévu que l'étude, objet du présent CCTP, soit menée selon la démarche suivante :

2. Missions confiées et attendues de la part du ou des prestataires retenu(s)

2.1 Phase 1

Il s'agit dans cette première phase de l'étude de mener un diagnostic des enjeux et des actions prévues et réalisées depuis 2011, ainsi que de l'offre cyclotouristique existante sur le territoire et des projets en prévisions.

A partir de l'étude menée en 2011, l'objectif est d'actualiser celle-ci en intégrant les aménagements réalisés sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ; de prendre également en compte les projets futurs planifiés connus ; enfin, de prendre en compte les démarches de boucles à vélo réalisés ou en cours sur les territoires périphériques.

Le bureau d'études s'appuiera ainsi sur la démarche des itinéraires cyclables menée en 2011, les actions qui ont pu en découler (actions de communication ? aménagements réalisés ? autres), ainsi que de l'évolution des demandes et des attentes des clientèles touristiques.

Il devra en effet analyser l'adéquation entre l'offre cyclotouristique prévue et actuelle et les nouvelles attentes des clientèles cyclotouristiques, en tenant compte de divers critères tels que la sécurité des usagers, le niveau de difficulté et le confort du parcours, l'état de la signalisation directionnelle, ainsi que l'état des équipements connexes existants. Il devra également prendre en compte les évolutions de trafics (routiers, cyclos, visiteurs) liées aux potentialités touristiques existantes et nouvelles du territoire.

2.2 Phase 2

L'objectif de cette phase est de définir un schéma directeur actualisé des boucles à vélo du Pays Castelroussin Val de l'Indre, prenant en compte les points d'intérêt touristiques, culturels, gastronomiques, historiques, ... du territoire ; à ce stade, le choix des boucles définitives et les orientations d'aménagement devront être précisées avec l'objectif également d'offrir une diversification de l'offre cyclable sur le territoire (vélos pour la route ; VTT ; Gravels ; VAE).

Il est à noter que cette étape ne doit pas aboutir à un nouveau schéma de boucles cyclables mais sur la réalisation fonctionnelle de boucles cyclotouristiques.

Pour cela, les critères suivants de priorisation des clientèles cibles pour les boucles cyclables envisagées seront à prendre en compte :

- Intérêt touristique, patrimonial et paysager : les boucles touristiques doivent desservir les lieux touristiques du territoire – lieux touristiques majeurs, châteaux, sites ouverts au public, patrimoine bâti et naturel, petit patrimoine communal et sites privés non ouverts au public mais visible depuis l’itinéraire.
- Intérêt économique : les boucles devront desservir les sites économiques ouverts au public du territoire : gîtes et hébergements, agrotourisme, écotourisme, commerces touristiques ou de service, restaurants...
- Sécurité et confort des cyclistes : critère de roulabilité, fréquentation des routes de moins de 500 véhicules jours, fréquentation des camions faible, éviter les dénivelés trop importants.
- Interconnexions cyclables : prendre en compte les liaisons cyclables avec les itinéraires existants (Cyclo Bohème, liaisons vers le PNR Brenne, ...) ou à venir (voies vertes, ...), voire le cas échéant les interconnexions ou superpositions avec d’autres itinéraires pédestres ou équestres, les liens possibles avec les schémas directeurs cyclables existants (notamment afin de faire en sorte que l’itinéraire touristique proposé puisse également servir pour le quotidien).
- Itinéraire connecté aux gares (Châteauroux et Luant).
- Examiner l’état des équipements cyclables tels que les aires d’arrêt, les points d’eau, les potelets de réparation, les stationnements vélo, les stations de gonflage, les éventuelles consignes bagages sur les sites touristiques, l’accès au wifi gratuit, les équipements chez les commerçants des centres-villes, les points de départ à privilégier etc.
- Évaluer la variété de l’offre labellisée « Accueil Vélo ».

L’étude devra également intégrer le diagnostic de la Cyclo Bohème (sur la partie du tronçon du territoire du Pays), en lien avec le comité d’itinéraire, cet axe étant structurant pour le Pays sur lequel s’appuie plusieurs projets de boucles à venir. Les principales thématiques à évaluer toucheraient les infrastructures (continuité, nature des aménagements, revêtements, intersection, pente, jalonnement directionnel et de services et intermodalité) ainsi que les équipements et services (aires d’arrêts, équipements d’accueil des cyclotouristes, vélociste et loueur de vélo ...). En fonction du diagnostic amélioratif, le tracé pourrait être amené à évoluer pour être plus attractif, plus sécuritaire et mieux desservir la gare de Châteauroux, porte d’entrée sur l’itinéraire et le pays.

Concertation des acteurs locaux :

Pour mener à bien cette phase d’étude très importante, le bureau d’études devra proposer une méthodologie d’animation et de concertation des différents acteurs du territoire (Offices de tourisme du territoire, Communautés d’agglomération et de Communes, Communes, Département, Région, Agence départementale touristique, prestataires touristiques, Comité d’itinéraire de la Cyclo Bohème, ...) pour prendre en compte leurs avis et remarques sur les boucles déjà existantes.

Ces temps d’échange permettront une collecte des suggestions et des recommandations pour améliorer l’attrait des boucles cyclotouristiques, et surtout faire connaître cette offre à tous les acteurs du territoire. Le bureau d’études fournira une présentation simple de l’action. Il pourra également soumettre des suggestions d’actions mises en œuvre sur d’autres territoires similaires.

2.3 Phase 3

Enfin, sur la base des boucles à vélo choisies et validées à l'issue du point précédent, le projet de définition devra être établi intégrant l'ensemble des aménagements détaillés à réaliser pour chaque boucle (signalisation, aménagements nécessaires, ...).

Dans cette phase sera proposé un plan de communication intégré (numérique, éditions papiers, traces GPX, autres ...) ainsi que les modalités de suivi et d'entretien à prévoir pour assurer la pérennité des boucles à vélo retenues.

Approche détaillée des infrastructures et aménagements prévisionnels :

Le bureau d'études proposera un ou si nécessaire plusieurs différents scénarii d'aménagement des itinéraires, mettant en évidence à la fois les tracés retenus, la nature des ouvrages, les choix techniques (revêtements, largeurs...) :

- Identification et cartographie précise des tracés des itinéraires cyclotouristiques (boucles existantes le cas échéant et nouvelles boucles).
- Description détaillée des choix techniques d'aménagement, y compris la distinction entre site « propre » (sans véhicule motorisé) et site mixte, spécifications sur les revêtements, les largeurs, ...
- Préciser les solutions apportées aux intersections avec le réseau routier important (départemental et national le cas échéant).
- Estimation des coûts des travaux envisagés.
- Recommandations pour l'entretien des infrastructures et les modes de gestion adaptés au contexte local et proposant un impact neutre pour la biodiversité.
- Solutions pour favoriser l'intermodalité et l'écomobilité, notamment en lien avec l'analyse de l'accessibilité des boucles existantes et des potentielles nouvelles boucles à réaliser identifiées lors de la phase précédente.
- Proposition des sites à valoriser, selon les besoins des clientèles et en identifier les éléments (typologie des aires, du stationnement avec le mobilier adapté).

Le bureau d'étude devra argumenter les choix d'itinéraires au vu du contexte touristique et de loisirs sur le territoire ainsi que du contexte environnemental. Des tableaux de synthèse sur les coûts, les aménagements envisagés, ... sont demandés comme outils d'aide à la décision.

Schéma opérationnel de mise en place d'équipements et de services :

Cette sous-partie vise à élaborer un schéma opérationnel pour la mise en place d'équipements et de services associés aux itinéraires cyclotouristiques :

- Définition des éléments principaux pour la signalisation cyclable, conformément à la réglementation nationale et aux critères régionaux spécifiques (type de dispositif, fond et forme des panneaux, hiérarchisation de l'information, ...)
- Prise en compte de la cohérence de la signalisation avec les itinéraires cyclables existants, régionaux ou nationaux
- Valorisation des sites identifiés
- Identification des aires d'arrêt, aires de pique-nique, parkings et stationnements vélos, points d'information sur les itinéraires ou à proximité (sites, villages)
- Recensement des hébergements pertinents pour l'accueil des cyclotouristes (dans l'objectif d'une labellisation « Accueil vélo »).

Une attention particulière sera portée à la sécurisation des stationnements vélos. Pour chaque proposition de valorisation, d'aménagements complémentaires, ... le bureau d'études donnera une estimation des coûts liés à l'investissement.

Thématisation renforcée des boucles :

Les boucles devront avoir un lien avec le territoire sur lequel elles sont implantées. Un travail de thématisation (sites emblématiques, paysage, histoire locale, lieu de mémoire etc.) devra être réalisé avec les différents partenaires (Offices de tourisme, Monuments historiques, Château, ...) afin que les boucles puissent « raconter une histoire ».

Promotion et commercialisation :

Une stratégie de promotion sera proposée afin de renforcer les territoires concernés et donc identifiés comme destination à vélo. Pour cela, il est demandé au bureau d'étude :

- Une identification des acteurs et de leur rôle dans la promotion des boucles à vélo dans le marché du tourisme local (EPCI, communes, offices de tourisme, loueurs de vélos, producteurs locaux, ...)
- Une identification des canaux de communication appropriés aux cibles potentielles
- Une recommandation pour l'intégration et la diffusion des contenus de communication à coconstruire en lien avec le comité d'itinéraire de la « Cyclo Bohème ».

Préparation de la gouvernance à venir de la destination cyclotouristique à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

L'objectif est de lancer la démarche opérationnelle avec un conventionnement pour préciser l'organisation et la répartition des tâches en matière de travaux, entretien, surveillance, animation et développement touristique afin de pérenniser le projet et d'éviter un délitement progressif au fil du temps.

Programme d'actions chiffré :

A ce stade de l'étude, le bureau d'études devra proposer l'estimation financière détaillée du projet pour la mise en œuvre des boucles à vélo, en précisant les estimations sur les thématiques suivantes :

- Opérations d'aménagement et de gestion des infrastructures cyclables (voirie, signalisation de police, mobiliers spécifiques, aires d'arrêt, ...)
- Signalisation directionnelle des axes et des boucles cyclables (étude, implantation, fabrication (quantité identifiée et stock pour remplacement), installation, et entretien)
- Entretien courant du réseau cyclable touristique (balayage, fauchage des bas-côtés, collecte des déchets, ...) et entretien lourd (reprise du revêtement, barrière, ouvrage d'art, ...)
- Valorisation touristique : animation des acteurs et des prestataires touristiques, communication et promotion.
- État des financements mobilisables.

L'objectif est de construire le programme d'actions vélotourisme à l'échelle des deux EPCI (Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne) en s'appuyant sur les moyens humains, techniques et financiers du territoire.

Le bureau d'études pourra à ce stade également prioriser par territoire les boucles les unes par rapport aux autres afin de disposer d'une hiérarchisation budgétaire pluriannuelle si nécessaire.

Le bureau d'étude, le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les deux EPCI et leurs partenaires devront s'inscrire dans une démarche évolutive :

- À court terme : sélectionner une offre de boucles valorisables par des supports papier et/ou numérique.
- À court terme : programmer le plan de jalonnement et la signalétique d'une sélection de boucles ne nécessitant pas d'investissements lourds pour l'aménagement d'infrastructure cyclable particulière et développer les outils et actions de communication en coordination avec les acteurs touristiques.
- À moyen terme : planifier et programmer le financement de l'ensemble des infrastructures pour les boucles cyclables retenues.

3. Missions complémentaires optionnelles

Il est demandé au prestataire de chiffrer certaines missions complémentaires optionnelles.

Le contenu sera précisé à l'issue de la réalisation de l'étude de création des boucles à vélo à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre et portera à minima sur les 2 points suivants :

- D'une part l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des boucles, se traduisant par l'écriture des dossiers de consultation des entreprises (prévus au nombre de deux, pour chacun des EPCI du territoire) ainsi que l'analyse des offres à l'issue de l'appel d'offres ;
- D'autre part la commercialisation de l'offre touristique à vélo, telle qu'elle sera établie et proposée au cours de la phase 3 de l'étude.
- Le bureau d'études pourra proposer une méthodologie de commercialisation de l'offre cyclotouristique, en lien avec les acteurs du territoire, afin d'intégrer la nouvelle offre de boucles cyclos dans leurs canaux de distribution. Des exemples d'expériences intéressantes mises en œuvre sur d'autres territoires pourront être proposés.

Ces missions complémentaires ne seront pas prises en compte dans les critères de sélection du (ou des) prestataire(s) (voir le point 7 ci-après).

4. Connaissances et compétences recherchées

La réalisation de la présente étude nécessite et exige des compétences attendues en matière d'études dans les domaines suivants :

- La connaissance des marchés du tourisme, en particulier du cyclotourisme et des cibles clientèles.
- La définition d'itinéraires de randonnée à vélo touristiquement pertinents.
- Les travaux d'aménagements cyclables des itinéraires cyclables à vocation touristique.

5. Calendrier de réalisation

L'étude débutera à compter dès la notification du marché et au plus tôt à compter **du 1^{er} janvier 2027** pour une durée prévisionnelle d'un an. L'étude devra donc être terminée au plus tard le 31 décembre 2027.

Le planning prévisionnel prévoit :

- Une première phase menée au cours du 1^{er} trimestre 2027 => un COPIL de lancement à prévoir début 2027, un COPIL de restitution fin mars 2027 ;
- Une seconde phase menée entre avril et début septembre 2027 => un COPIL intermédiaire fin mai / début juin, un COPIL de restitution début septembre 2027 ;
- Une troisième phase menée sur la fin d'année 2027 => un COPIL intermédiaire fin octobre / début novembre, un COPIL final avant fin décembre 2027.

Sur cette base, le prestataire se chargera de confirmer ce calendrier ou proposer un calendrier ajusté en lien avec sa méthodologie de travail. Le calendrier proposé sera validé avec le maître d'ouvrage.

6. Pilotage et animation de l'étude

Un comité de pilotage (COPIL) sera mis en place. Il sera chargé de suivre l'état d'avancement de l'étude, d'apporter et de partager des informations, de formuler son avis et de valider certaines décisions permettant ensuite la poursuite de l'étude. Ce comité se verra le plus large afin d'associer tous les partenaires concernés. La liste des participants sera établie par le Pays, en lien avec les EPCI du territoire (CACM et la CCVIB) et les financeurs de l'étude.

Le COPIL sera animé par le prestataire sous la présidence et avec l'appui du maître d'ouvrage.

D'autre part, un comité technique assurera le suivi de la réalisation et la coordination technique de l'étude. Il prépare les réunions du comité de pilotage. Il sera constitué du maître d'ouvrage, d'un représentant de chaque EPCI et du/des prestataires. Il se réunira au moins une fois par mois en visioconférence de préférence.

Le Directeur du Pays sera l'interlocuteur privilégié du prestataire.

7. Critères de sélection du (ou des) prestataire(s)

Une note finale sur 20 points sera calculée pour chacune des offres déposées. Les critères intervenant pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

- Prix : 50% de la note finale (soit 10 pts x montant le moins disant / montant analysé)

- Valeur technique : 40% de la note finale, décomposée selon les critères suivants
 - Compétence de l'équipe technique proposée pour l'étude : 20%
 - Référence d'étude similaire : 20%
- Valeur environnementale : 10% de la note finale décomposée selon les critères suivants :
 - Prise en compte de la biodiversité et des zones sensibles lors du choix des tracés des boucles
 - Sobriété environnementale des aménagements
 - Livrable en papier recyclé et format numérique

Ainsi la cotation suivante sera utilisée pour évaluer et noter les critères techniques (et environnementaux) :

- Pas d'éléments dans l'offre : 0 pt
- Éléments d'appréciation succincts : 1 pt (0,5 pt)
- Éléments d'appréciation assez satisfaisants mais incomplets sur certains points : 2 pts (1 pt)
- Éléments d'appréciation pertinents répondant correctement aux besoins mais incomplets sur un point : 3 pts (1,5 pt)
- Éléments d'appréciation très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins : 4 pts (2pts).

8. Livrables

Les rendus obligatoires à l'issue du projet sont les suivants :

- Présentations (format numérique) de chaque COPIL prévu au nombre de 6 tout au long de l'étude
- Rapports intermédiaires produits (format numérique) à l'issue de chaque phase de l'étude (3)
- Rapport final (format numérique et 6 exemplaires papiers) comprenant la cartographie détaillée des boucles à vélo avec les données SIG correspondantes.

Au cours des différentes phases de l'étude, des rendus intermédiaires ainsi qu'un rapport final sont donc attendus. La forme et le contenu de ces rendus seront préparés par le prestataire et validés par le maître d'ouvrage avant finalisation.